



350.1109f 4.18 pdf

# Module de sécurité «Rachat avec restitution»

## Protection du patrimoine en faveur des survivants

Dans le cadre de la prévoyance professionnelle, les plans d'assurance dont les prestations de risque sont basées sur le salaire assuré, constituent une variante très appréciée. Les prestations de risque restent constantes, quel que soit l'avoir de vieillesse, et ce, même si une partie en est prélevée, par exemple, en cas de versement anticipé pour un logement en propriété. Le module de sécurité «Rachat avec restitution» est une nouvelle option supplémentaire qui offre une extension des prestations en cas de décès et une protection optimale du patrimoine privé versé à titre facultatif.

### Rachat d'années de cotisation manquantes et prestations de vieillesse

Les assurés font souvent usage de la possibilité de compenser les années de cotisation manquantes dans la caisse de pension. Celles-ci peuvent résulter d'une interruption de l'activité lucrative, du suivi d'une formation continue ou de la naissance d'un enfant; mais des augmentations de salaire peuvent elles aussi conduire à des lacunes dans les cotisations. Un rachat dans la caisse de pension permet d'augmenter les prestations de vieillesse et de réaliser des économies d'impôts.

### Rachat et prestations de risque

Les prestations en cas d'invalidité et de décès ne sont pas modifiées par le rachat, car elles correspondent à un pourcentage du salaire. En cas de décès de la personne assurée, le partenaire survivant reçoit donc une rente de conjoint identique à celle antérieure au rachat, car le patrimoine privé qui a été versé à titre facultatif n'est pas pris en considération dans son calcul.

### Notre module de sécurité

C'est justement ici qu'entre en scène notre module de sécurité «Rachat avec restitution». Grâce à lui, les rachats effectués dans la caisse de pension sont gérés dans un compte distinct et figurent sur le certificat de prévoyance en tant qu'avoir avec restitution. En cas de décès, cet avoir est versé aux survivants en plus d'une éventuelle rente de survivants ou d'un capital décès. Au moment de la retraite, il est converti comme d'habitude en une rente de vieillesse au même titre que l'avoir de vieillesse épargné.

### **Le module de sécurité s'adresse aux entreprises,**

- qui sont affiliées à la Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle obligatoire et
- dont les prestations de risque sont basées sur le salaire assuré.

### **Aperçu du module de sécurité «Rachat avec restitution»**

- Le patrimoine privé qui a été intégré reste au bénéfice des survivants et, en cas de décès, il leur est versé en une seule fois sous la forme d'un capital décès supplémentaire.
- Le rachat fait partie de l'avoir de vieillesse surobligatoire et, à ce titre, il est rémunéré au taux d'intérêt correspondant pendant la durée d'assurance.

Votre conseiller se fera un plaisir de vous montrer comment vous pouvez organiser votre prévoyance de manière optimale. N'hésitez pas à le lui demander!

### **Notre promesse:**

- Une sécurité financière après la retraite
- Des stratégies de prévoyance et de placement sûres
- Un conseil compétent
- La stabilité d'un assureur suisse
- Un seul prestataire pour les services financiers et l'assurance

Vous trouverez des informations complémentaires sur [www.baloise.ch](http://www.baloise.ch)